



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin à 19 heures,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

**Présents** : Mesdames GAUBERT Marion, LEJEUNE Régine, BIANCO Maryline, KERBOUA Yasmina, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GUEUGNON Gilbert, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, BONO Vicente, CASANOVA Jean-Paul, VARCIN Alexandre.

**Absents excusés**: Mme FONTAINE Sonia, Mme COLSON Edith, Mme ROBERT Carole, Mme DECAYEUX Martine, Mr GONCALVES Gilles, Mr KRUCZYNSKI Arnaud et Mr REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

**Procurations** : Mme FONTAINE Sonia donne procuration à Mr BONO Vincente, Mr GONCALVES donne procuration à Mr LEMERLE Georges.

Mme Marion GAUBERT a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

-----  
**LA SEANCE EST OUVERTE à 19 H.**

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.  
Le quorum est atteint.

Mme Marion Gaubert est désignée secrétaire de séance

M. Gueugnon souhaite faire rectifier le compte rendu du conseil du 29 mai : il a bien dit qu'il y avait eu erreur sur le marché sur les lignes téléphoniques mais pas sur les lignes électriques. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N°1 COMPTE-RENDU DE DELEGATION**

#### 1-1 LOCATION

Monsieur le Maire n'a pas exercé sa délégation.

#### 1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

Monsieur le Maire n'a pas exercé sa délégation.

#### 1-3 DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire a renoncé au droit de préemption pour 2 dossiers :

- Mme PLATERO Natacha pour les parcelles AB 478 et AB 480, Le Pigeonnier et Clastre, au bénéfice de Mme LATIL Myriam.
- Mr BONVINI Claude pour les parcelles AB18 et AB 410, 4 chemin de Clastre, au bénéfice de Mr et Mme BONNIN Nicolas.

### **POINT N° 2 MARCHE PUBLIC RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le maire rappelle que le marché de fourniture des repas du restaurant scolaire arrive à son terme le 31 août 2017.

Une consultation a été lancée pour une durée de 3 ans, renouvelable 1 an. Deux entreprises ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 juin et le 27 juin suite à une demande de pièces complémentaires.

Le candidat retenu est la SARL CHEZ MARC de Peyruis.

pour un prix des repas de  
adulte : 4.20 € HT  
élémentaire : 3.95 € HT  
maternelle : 3.75 € HT

Le montant prévisionnel est de 55000€ TTC par an.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer ce marché ainsi que les pièces nécessaires.

M. CASANOVA demande si ce fournisseur a de bonnes références. Monsieur le maire répond par l'affirmative. Les critères du marché étaient le prix pour 40% et les dispositions techniques pour 60% : produits locaux, produits frais, adéquation au marché, attestations d'hygiène, grammages différents selon les âges, etc,... Le marché est signé pour 3 ans.

Voté à l'unanimité.

**POINT N° 3 CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE L'ESCALE : CHEMIN D'ACCES DE LA STEP**

Monsieur le Maire expose que la voie d'accès de la station d'épuration de Malijai appartient à la commune de L'Escale. Celle-ci nous a sollicités pour un changement de limites territoriales de nos deux communes, mais considérant la complexité de cette démarche, il a été convenu de passer une convention pour l'entretien de cette voie d'accès.

Cette convention prévoit que la commune assure l'entretien de la voie, mais que celle-ci reste propriété de l'Escale. Monsieur le Maire donne lecture des détails de la convention.

Monsieur le Maire propose de signer cette convention.

Voté à l'unanimité.

=====  
La Séance est levée à 19 heures 15.  
=====

La Secrétaire de Séance  
Mme Marion GAUBERT

